

Monsieur Matthias Fekl
Secrétaire d'Etat au Commerce
Extérieur, à la promotion
du Tourisme et aux Français de
l'étranger
37 quai d'Orsay
75700 Paris

Paris, le 7 juin 2016



Monsieur le Ministre,

Claudine LEPAGE

Sénatrice représentant
les Français
établis hors de France

Vice-Présidente
de la Commission
de la Culture, de l'Education
et de la Communication

Présidente
du Groupe Interparlementaire
d'amitié France-Canada

Présidente déléguée
du Groupe Interparlementaire
France-Togo

Vice-Présidente
du groupe interparlementaire
d'amitié
France-Allemagne

Permettez-moi d'appeler votre particulière attention sur les conséquences de la fermeture, programmée pour 2017, de la section consulaire de Managua et de son transfert au Costa Rica.

Le Ministère des Affaires étrangères et du développement international doit, bien entendu, participer à l'effort de redressement des finances publiques et redéployer le plus efficacement possible son réseau à travers le monde.

Cependant, la communauté française au Nicaragua est riche de plus de 750 personnes enregistrées au Consulat, ce qui laisse supposer une présence effective encore plus importante. D'ailleurs le nombre de Français est en constante augmentation depuis 15 ans, avec un quasi-doublement. Le Nicaragua n'est donc, à ce titre, pas comparable aux autres pays du monde où un poste de présence diplomatique a été mis en place.

De surcroit, le Nicaragua dispose d'un lycée français de 321 élèves, dont nombre d'entre eux viennent étudier en France après leur baccalauréat. Les démarches seront encore compliquées, puisque la nécessité de se rendre au Costa-Rica pour obtenir un visa-étudiant pour la France suppose qu'ils demandent, au préalable, un visa pour le Costa-Rica, les relations entre les deux pays demeurant complexes.

Par ailleurs, au regard de sa situation sécuritaire très favorable dans la région, le Nicaragua dispose d'une attractivité touristique de plus en plus importante.

Bien d'autres arguments justifient les craintes de la communauté française et les élus locaux regrettent vivement de ne pas avoir été consultés sur ce dossier.

Aussi, dans le souci de permettre à notre communauté, mais aussi aux nombreux nicaraguayens francophiles, de conserver un lien fort avec notre



pays et ses autorités, est-il indispensable d'anticiper ce passage en PPD, notamment par la nomination d'un Consul honoraire.

La possibilité de conserver un conseil consulaire présidé par l'ambassadeur au Nicaragua, lorsqu'il siège en formation «enseignement à l'étranger - bourse scolaire » est également très souhaitable. En effet, la composition élargie de la CCB et la qualité de ses membres (chefs des établissements scolaires concernés, représentants des organisations syndicales, représentants des associations représentatives des parents d'élève) pose le problème de la proximité avec davantage d'acuité encore.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, qui inquiète particulièrement la communauté française au Nicaragua et ses représentants, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Claudine Lepage